



BARREAU
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE

Adopté le 14 avril 2020

BARREAU DE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEPTIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
BARREAU DE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE, EXERCICE 2019-2020, TENUE LE 25
MARS 2020 PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

SONT PRÉSENTS:

Membres :

Me Véronique Lemire, bâtonnière
Me François Marseille, 1^{er} conseiller
Me Claude Ducharme, trésorier
Me Nathalie Richer, secrétaire
Me Simon Dolci, 2^e conseiller
Me Mélanie Gaudreault, 3^e conseillère
Me Julie Lefebvre-Côté, 4^e conseillère
Me Roger Rancourt, 5^e conseiller
Me Jean-Sébastien Faust, 6^e conseiller
Me Ghislaine Radoux, représentante de la pratique privée
Me Luc Lemieux, représentant de la pratique publique-parapublique
Me Jean-Philippe Desabrais, représentant du Jeune Barreau

Le quorum étant atteint, la bâtonnière déclare l'assemblée régulièrement convoquée et ouverte.

Me Steve Baribeau, bâtonnier sortant est présent.

1. Appel des membres du conseil

Madame la bâtonnière souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-2020/2020-03-25/ 31

IL EST PROPOSÉ PAR ME VÉRONIQUE LEMIRE ET APPUYÉ PAR ME SIMON DOLCI

« D'adopter l'ordre du jour tel que ci-après énoncé. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ordre du jour

1. Appel des membres du conseil ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture et adoption du procès-verbal des séances du 11 et 19 février 2020 ;
4. Suivi des différents Comités ;

St-Jérôme

- a) Cour supérieure :
(Civil : Ghislaine RADOUX);
(Criminel : Steve BARIBEAU) ;
- b) Cour du Québec, chambre civile (Ghislaine RADOUX)
- c) Cour du Québec, chambre criminelle et pénale (Simon DOLCI)
- d) Cour du Québec, chambre de la jeunesse (Véronique LEMIRE)

Joliette

- a) Cour supérieure
(Civil : Nathalie RICHER)
(Criminel : Steve BARIBEAU)
- b) Cour du Québec, chambre civile (François MARSEILLE)
- c) Cour du Québec, chambre criminelle et pénale (Julie LEFEBVRE-CÔTÉ)
- d) Cour du Québec, chambre de la jeunesse (Mélanie GAUDREAU)

Mont-Laurier

- a) Cour supérieure (Roger RANCOURT)
- b) Cour du Québec, chambre civile (Roger RANCOURT)
- c) Cour du Québec, chambre criminelle et pénale (Roger RANCOURT)
- d) Cour du Québec, chambre de la jeunesse (Roger RANCOURT)

Autres

- Formation continue (Nathalie RICHER)
- Pratique privée (Ghislaine RADOUX)
- Comité mentorat (Jean-Sébastien FAUST)

Pratique illégale de la profession (Claude DUCHARME)
Médailles et honneurs (Simon DOLCI)
Jeune Barreau (Jean-Philippe DESABRAIS)
Jumelage Draguignan (Simon DOLCI)
Communication (Véronique LEMIRE)
Compétence territoriale du Barreau du Québec (Véronique LEMIRE)
CAIJ (Joliette : Claude DUCHARME / St-Jérôme : (Ghislaine RADOUX)
Demande de réinscription au Tableau de l'Ordre (Nathalie RICHER)
A.A.P. (Simon DOLCI)

5. Rapport du trésorier ;
6. Coronavirus : Gestion des différentes instances ;
7. Proposition d'amendement en cas de vacances au poste de bâtonnier
8. AGA : Maintien, fonctionnement, rappel des délais pour candidatures et question ;
9. Congrès - Avril 2020 ;
10. Réinscription ;
11. Varia ;
12. Prochaine rencontre.

2. Lecture et adoption du procès-verbal des séances du 11 et 19 février 2020 ;

RÉSOLUTION 2019-2020/2019-03/32

IL EST PROPOSÉ PAR ME ROGER RANCOURT ET APPUYÉ PAR
ME SIMON DOLCHI

« D'adopter les procès-verbaux des séances des 11 et 19 février 2020. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Suivi des différents Comités ;

St-Jérôme

- a) Cour supérieure :

(Civil : Ghislaine RADOUX): Conférences téléphoniques et lettre du Juge Michaud pour le traitement des dossiers à St-Jérôme. Il y aura conférence téléphonique une fois par semaine pour faire le point. Effectifs réduits au palais à St-Jérôme. Appel du rôle provisoire à être fixé éventuellement. Remerciement du juge

de la collaboration des membres du Barreau et du personnel du palais. Il demande de suivre les communiqués. La conférence de mai 2020 du Juge Michaud est annulée.

(Criminel : **Steve BARIBEAU**) : Différents communiqués ont été transmis par la Cour. Tout est sur pause. Mesures à venir pour tenter de contrer les effets négatifs : visio-conférence, appel par voie sommaire sur dossier sans audition, etc.

b) Cour du Québec, chambre civile (**Ghislaine RADOUX**) : Il y a eu un communiqué pour la région des 4L. pour informer de ce qui procède et ne procède pas. Ce communiqué est publié sur le site du Barreau.

Questionnement sur le pourquoi que les demandes en prolongation de délai sont considérées comme « matière urgente » quand le code suspend les délais... Le Juge Sabourin a précisé que ces demandes sont entendues pour ceux qui les présentent... Les directives du Juge Sabourin seront mises sur notre site internet.

c) Cour du Québec, chambre criminelle et pénale (**Simon DOLCI**) : Évolutif quotidiennement. Il existe un enjeu de la présence d'avocat au palais de justice, en lien avec la facturation à l'aide juridique. Il y aura allègement des règles de facturation : un avocat pour l'aide juridique et un avocat pour le privé qui traiteront de l'ensemble du rôle. Le rôle sera traité en bloc. Cette façon de faire est en vigueur jusqu'au 29 mai. Système d'accès aux détenus : ils sont tous gardés à la prison et il y a un système de comparution par voie téléphonique au poste de police et ensuite par visio conférence à la prison. Un horaire est fait pour s'assurer qu'il y a toujours un avocat de pratique privée.

d) Cour du Québec, chambre de la jeunesse (**Véronique LEMIRE**) : Les règles changent à chaque jour. Recherche de moyen pour avoir le moins de monde possible présent au palais de justice. L'accès des gens doit être validé par madame la juge Bolduc. Les projets d'entente écrits sont encouragés pour limiter les remises. Un système de garde a été mis en place: ce sont les avocats de pratique privé qui parlent aux parents.

Joliette

a) Cour supérieure

(Civil : **Nathalie RICHER**) : Le juge Labelle a transmis quelques communiqués, lesquels sont publiés sur le site internet du Barreau LL. La cour de pratique fonctionne mais les avocats sont encouragés à reporter tout ce qui n'est pas urgent. Les procès des matières urgentes procèdent. Les autres sont remis, sans qu'il y ait de date de remise ultime décréter.

(Criminel : **Steve BARIBEAU**) même chose que St-Jérôme

b) Cour du Québec, chambre civile (**François MARSEILLE**) : Lors du comité du 14 février. Tout allait bien, les statistiques, etc. Depuis il y a eu plusieurs conférences téléphoniques pour définir le plan de continuité de service. La cour de pratique continue comme à l'habitude : juge appelle ou transmet un courriel la veille pour déterminer si les causes seront entendues. Pour le reste, référer au résumé de St-Jérôme.

c) Cour du Québec, chambre criminelle et pénale (**Julie LEFEBVRE-CÔTÉ**) : La rencontre prévue le 26 mai est annulée. Ça n'allait pas bien, plusieurs problèmes ont été soulevés lors de la rencontre précédente. Actuellement, impossible de discuter de ces problèmes vu la situation en lien avec la COVID-19. La pratique privée s'est mobilisée pour limiter l'accès des avocats au palais de justice en lien avec la facturation aide juridique.

d) Cour du Québec, chambre de la jeunesse (**Mélanie GAUDREAU**) : Le comité de la semaine prochaine a été reporté. Conférence téléphonique à 16 heures. Me Gaudreault n'en a pas été informée. Selon Me Lemire, les règles de St-Jérôme s'applique à Joliette.

Mont-Laurier

- a) Cour supérieure (**Roger RANCOURT**) : Il n'y aura pas audition de témoins devant la cour. Les avocats pourront plaider devant les juges. La procédure à suivre sera publiée.
- b) Cour du Québec, chambre civile (**Roger RANCOURT**) : Référer aux commentaires de St-Jérôme.
- c) Cour du Québec, chambre criminelle et pénale (**Roger RANCOURT**) : Il y aura un avocat devant la cour pour les 2 prochaines semaines afin de représenter tous les avocats.

Me Rancourt ferme définitivement son bureau pour une période indéterminée. Me Dolci fera le relais.

d) Cour du Québec, chambre de la jeunesse (**Roger RANCOURT**) : Référer à ce qui est mentionné pour St-Jérôme. L'ensemble des dossiers sont remis proforma au 1^{er} avril. Pour le futur, la Juge Bolduc vérifiera ce qui peut être fait pour éviter remise en bloc. Un horaire d'avocat de garde est préparé.

Autres

Formation continue (**Nathalie RICHER**) : Rappel que le Barreau du Québec offre de la formation en ligne gratuitement pour le mois d'avril 2020.

Pratique privée (**Ghislaine RADOUX**) : La conférence du 1 mars a été annulée. Me Lemire : Lors du conseil de section des 26-27 février 2020, il y a eu présentation de la publicité du Barreau du Québec, en lien avec les tarifs d'aide juridique. Tout est suspendu en partie à cause de la venue de Lucien Bouchard dans le comité de négociation (le gouvernement a indiqué vouloir reprendre la négociation) ainsi qu'en raison de la pandémie .

Comité mentorat (**Jean-Sébastien FAUST**) : Rien de particulier.

Pratique illégale de la profession (**Claude DUCHARME**) : Rien de particulier.

Médailles et honneurs (**Simon DOLCI**) : Le fournisseur a fermé ses portes. Un courriel lui a été transmis pour savoir s'il pouvait reprendre les médailles et les recycler. Considérant les décisions en lien avec le congrès (annulation) ,, aucune relance n'a été faite.

Discussion sur le choix des récipiendaires pour les médailles et honneurs

Me Rancourt : Selon lui, on ne devrait pas attribuer des médailles à des avocats liés à des membres du CA. Ce serait contraire à l'éthique et l'intégrité, du moins en apparence.

Me Lemire : Vu que le congrès sera annulé, elle propose de reporter ce point lors d'une prochaine séance. Me Richer seconde la proposition de report de ce point. Il y a consensus pour reporter ce point.

Jeune Barreau (**Jean-Philippe DESABRAIS**) : Toutes les activités sont annulées, ne reste à déterminer ce qui adviendra de l'AGA. Le Jeune Barreau est en attente de la décision à ce sujet du Barreau LL.

Jumelage Draguignan (**Simon DOLCI**) : Souper le 5 mars 2020. Très réussi. Environ 38 personnes étaient présentes : juges, anciens bâtonniers, 4 personnes de Draguignan, souvenirs offerts vu les 30 ans d'échange des Barreaux.

Communication (**Véronique LEMIRE**) : Il sera maintenant impossible, pour une période indéterminée de diffuser les différents communiqués aux membres via courriel. Notre seul outil de communication pour l'instant demeure l'affichage des documents pour le site web du barreau LL. Un délai de 48 heures est à prévoir pour la mise à jour.

Me Lemire réfère les membres aux directives publiées par la magistrature.

Compétence territoriale du Barreau du Québec (**Véronique LEMIRE**) : Rien de particulier.

CAIJ (Joliette : Claude DUCHARME / St-Jérôme : (Ghislaine RADOUX) Le CAIJ est fermé mais fait équipe avec la commission juridique. Ligne 1 -800 pour consultation gratuite.

Demande de réinscription au Tableau de l'Ordre (Nathalie RICHER)
Me Gauthier : Un rapport sera transmis au Barreau du Québec avec recommandation de formation.

A.A.P. (Simon DOLCI): Il y aura CA téléphonique vendredi 27 mars

4. Rapport du trésorier : Comptable a requis les factures avant le 31 mars. Actuellement la situation financière du barreau LL est bonne, il existe un surplus des revenus sur les dépenses.
5. CoronAvirus : Gestion des différentes instances ;
Référer aux différents rapports des comités ci-haut.
6. Proposition d'amendement en cas de vacances au poste de bâtonnier :
Ce point est reporté au prochain CA.
7. AGA : Maintien, fonctionnement, rappel des délais pour candidatures et questions.
Me Paul-Matthieu Grondin, lors d'une conférence téléphonique mentionnait les options des barreaux de section pour la tenue des AGA. Il n'y a rien d'imposer et les sections seront décisionnelles. Option : -report de l'AGA, AGA virtuel, AGA avec vote à distance (coût opérationnel d'environ 13 000\$) mais le quorum en présence est requis.
Les membres du conseil s'expriment à tour de rôle.

La décision sur ce sujet est reportée jusqu'à la réception de l'opinion du Barreau.

8. Congrès - Avril 2020 ; Annulation du congrès au Château Joliette. Un communiqué sera transmis aux membres pour les informer. Les dépôts seront remboursés. Me

Marseille transmettra une lettre à tous les formateurs-commanditaires pour les remercier de leur disponibilité.

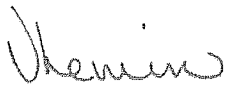
Les blocs de chambre sont annulés.

9. Réinscription : frais de cotisation. Me Marseille propose de rembourser la cotisation future. Questionnement vu que le paiement et remboursement passe par le Barreau du Québec. Difficile de rembourser sans être payé. On reporte au prochain CA.
10. Varia : Discussion sur les besoins de nos membres.
11. Prochaine rencontre : 14 avril 18 heures.
Si CA virtuel par programme ZOOM

RÉSOLUTION 2019-2020/2019-03/25/33

« L'ORDRE du jour étant épuisé, il est proposé par ME NATHALIE RICHER et appuyé par ME JEAN-SÉBASTIEN FAUST de procéder à la levée de l'assemblée. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Me Véronique Lemire
Bâtonnier



Me Nathalie Richer
Secrétaire